

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mai 2020

Date de convocation : Le 25 Mai 2020
Date d'affichage : Le 25 Mai 2020

L'an deux Mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BERNAVILLE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des loisirs, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, Mme Virginie DRUINAUD, M. Raphaël POULAIN, Mme Gaëlle ALLART, M. Jean TABARY, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Séverine HENRIETTE, M. Nicolas MUSEUX, Mme Audrey SUROWIEC, Mme Florence LEVEQUE, M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire sortant.

Il a installé le Conseil municipal après avoir donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

Il a ensuite laissé la présidence à Monsieur Jean TABARY, doyen d'âge des membres du Conseil qui a procédé à l'appel de Christelle LECLERCQ, Didier PATTE, Maria-Hélène PAULINO, Stéphane DUBOIS, Virginie DRUINAUD, Raphaël POULAIN, Gaëlle ALLART, Jean TABARY, Valérie BOULANGER, Nicolas FLEURY, Séverine HENRIETTE, Nicolas MUSEUX, Audrey SUROWIEC, Florence LEVEQUE, Nicolas VANNIEUWENHUYSE
Ils ont tous répondu présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire la plus jeune de ses membres M. Nicolas FLEURY et désigné deux assesseurs, Mme PAULINO Maria-Hélène et Mme BOULANGER Valérie.

ELECTION DU MAIRE Premier tour de scrutin

Le doyen d'âge, Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7 et L.2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, celui-ci devant être élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Madame Christelle LECLERCQ et Mme Florence LEVEQUE ont déclaré se porter candidat.

Résultats du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrage déclaré nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	08
Ont obtenu : Mme Christelle LECLERCQ, treize voix	13
Mme Florence LEVEQUE, deux voix	02

